



## PROJET de compte rendu

### GRUPE DE TRAVAIL HORIZONTAL

#### Saint-Jacques-de-Compostelle

Mardi 14 mars 2023 | 11:00 – 15:00

#### 1 Bienvenue et présentations

Le Président Emiel Brouckaert a remercié tous les participants pour leur présence à la réunion, ainsi que le gouvernement galicien pour son hospitalité. Anais Mourtada (CNPMM), Kenatea Chavez-Hey (ANOP) et Jean-Marie Robert (LPDB) se sont excusés avant la réunion.

L'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

Points à traiter lors de la dernière réunion (13 septembre 2022, virtuelle) :

1	Le secrétariat doit prendre contact avec l'ORE pour organiser une présentation sur la Loi irlandaise sur la planification maritime de 2021 en collaboration avec le PelAC
	<a href="#">S'est tenue le 19 janvier, rapport en cours</a>
2	Le secrétariat surveillera le registre pour la participation à l'atelier des parties prenantes sur la DCSMM organisé par la Commission le 15 novembre.
	<a href="#">Pas de participation en personne, invitation envoyée à tous les membres, sujet abordé au point 3 de l'ordre du jour</a>
3	Le secrétariat doit contacter le NSAC pour relancer le groupe de travail sur la DCSMM.
	<a href="#">À discuter après l'atelier et la présentation d'aujourd'hui</a>
4	Le secrétariat doit rassembler les sujets à suggérer pour l'ordre du jour de la prochaine réunion du MSG NWW du 26 septembre.
	<a href="#">La liste des sujets a été partagée avec le groupe des états membres.</a>
5	Le secrétariat doit examiner si un forum spécifique est nécessaire pour poursuivre le suivi des développements dans les politiques environnementales mondiales
	<a href="#">À discuter par le groupe de réflexion Climat et environnement</a>
6	Le groupe de réflexion LO doit discuter et proposer d'engager Michael Keatinge pour travailler sur l'Outil d'atténuation d'étranglement.
	<a href="#">Contrat pour l'année 17 rempli, nouveau contrat pour l'année 18 signé</a>
7	Le groupe de réflexion Climat et environnement commencera à travailler sur le chalutage de fond dans les EMV en préparation de la consultation publique de la Commission.
	<a href="#">Informations au point 5 de l'ordre du jour</a>
8	Le secrétariat doit organiser un nouveau Groupe de contrôle avec de nouveaux termes de référence à convenir.
	<a href="#">Mis en place, informations au point 5 de l'ordre du jour</a>



9	Le secrétariat doit proposer au NSAC de prendre la direction du Groupe de réflexion conjoint sur les aspects sociaux.
	Transfert lors de la réunion du groupe de réflexion du 13 octobre, informations au point 5 de l'ordre du jour

## 2 Présentation du MSG :

Le Président souhaite la bienvenue à Deirdre O'Leary, du ministère irlandais de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Marine. Il mentionne que depuis que l'Irlande a pris la présidence du MSG (Groupe des États Membre) NWW le 1er janvier, le CCREOS a participé à certaines parties des réunions du Groupe technique les 3 et 23 février et qu'il est invité à la prochaine réunion le 16 mars. Mme O'Leary a transmis les excuses du Dr Beamish et a remercié le Comité Consultatif pour l'opportunité de dialoguer avec ses membres. Elle ajoute que la première réunion du Groupe de haut niveau est prévue pour le 11 avril.

Le groupe travaille sur les Recommandations communes (RC) pour le Plan d'action relatif aux rejets pour 2024. La date limite fixée par la Commission est le 1er mai et celle-ci s'attend à recevoir 20 demandes d'exemption pour les eaux occidentales septentrionales. La plénière du CSTEP a demandé d'opter pour des exemptions à plus long terme, car certaines des exemptions actuelles ne sont valables que pour une seule année.

Mme O'Leary poursuit en indiquant que Dominic Rihan a dressé une liste des 20 exemptions, qui comprennent actuellement 6 exemptions de survie et 14 exemptions de minimis dans les eaux occidentales septentrionales. Des informations pour les RC sont nécessaires à l'appui de ces exemptions, qui seront analysées par le CSTEP lors de deux réunions à venir, en mai et juin 2023. Les États membres concernés prennent l'initiative en ce qui concerne les différentes exemptions.

Un deuxième sujet abordé par le MSG est la lettre reçue de la Commission concernant une enquête sur le Plan pluriannuel pour les eaux occidentales (UE 2019/472). Il a été noté qu'il est difficile pour les États membres de parvenir à des points de vue communs. Le délai de réponse a été prolongé jusqu'au 1er mai.

Les autres thèmes abordés par le MSG sont les suivants :

- Mesures de gestion dans la zone du banc de Porcupine
- Fermeture de certaines zones au Royaume-Uni
- Quota de prises accessoires de chinchard
- ZMP irlandaises
- Pêche au buccin dans la Manche suite à l'avis du CCREOS, qui sera à l'ordre du jour le 16 mars

M. Brouckaert a remercié Mme O'Leary d'être intervenue et d'avoir présenté le travail. En ce qui concerne le Plan RC sur les rejets 2024, il déclare que le CC vient de tenir 3 Groupes de travail régionaux, chacun faisant état de l'exigence d'examiner les exemptions existantes, ce qui conduira à



la préparation d'un avis par le Groupe de réflexion LO (Landing Obligation – Obligation de débarquement) lors de sa réunion du 28 mars. Il a assuré à Mme O'Leary la participation du CC à la prochaine réunion du MSG du 16 mars et a demandé s'il serait utile pour l'EM d'examiner l'avis du CCREOS sur l'enquête MAP, qui a été envoyé à la Commission avant la date limite initiale du 10 mars.

Aodh O'Donnell demande à Mme O'Leary de donner des précisions sur les mesures de gestion dans la Banc de Porcupine. Mme O'Leary explique qu'un EM a demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour, mais qu'il n'y a pas de nouvelles pour l'instant. M. O'Donnell répond que des discussions sont en cours au niveau de l'industrie irlandaise dans le cadre d'une tentative d'approche ascendante, en liaison avec le Marine Institute.

Patrick Murphy demande si les EM ont envisagé une évaluation de ce qui se passerait en cas de perte de l'une des exemptions, c'est-à-dire les effets potentiels sur les pêcheries et les espèces menacées, les déplacements, la perte de difficultés économiques et sociales. M. O'Leary répond que seules des discussions techniques sont en cours. Dominic Rihan ajoute qu'il n'y a pas assez de temps pour le faire au sein du MSG, ni au sein du CSTEP où 100 exemptions doivent être examinées. C'est la Commission qui décidera.

Manu Kelberine demande si l'on dispose d'informations précises sur les RC concernant les exemptions dans la Manche. M. Rihan répond qu'aucun détail n'est encore disponible.

Les membres font référence à la question de l'aiguillat et le Président déclare que l'avis du CCREOS sera partagé avec les EM dès que possible.

**ACTION** : Ajouter l'examen de la gestion de la pêche sur le banc de Porcupine à la liste des sujets à suivre avec le MSG NWW

**ACTION** : Le groupe de réflexion LO doit inclure une analyse des effets potentiels en cas de perte des exemptions

### 3 Impacts législatifs de la Stratégie pour la biodiversité dans le contexte national - Richard Cronin, DHLGH

La présentation est disponible [ici](#).

Le Président souhaite la bienvenue à Richard Cronin, expliquant qu'il est le Conseiller principal du Ministère du logement, du gouvernement local et du patrimoine (DHLGH) et qu'il est responsable, en tant que chef de l'unité opérationnelle, de la mise en œuvre de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin, y compris les mesures visant à réduire les effets des déchets marins ; de la participation de l'Irlande à la Commission OSPAR et à ses organes subsidiaires pour la mise en œuvre de la Stratégie pour la protection de l'environnement de l'Atlantique du Nord-Est et du soutien au développement et à la mise en œuvre des éléments pertinents de l'Objectif 14 de développement durable des Nations Unies. L'unité fournit également des conseils politiques, scientifiques et opérationnels afin de soutenir



d'autres flux politiques et d'assurer l'alignement avec les objectifs de la DCSMM et d'OSPAR. Elle travaille également à l'établissement d'un réseau de zones marines protégées, incluant la protection d'espèces et d'habitats menacés et/ou en déclin. Il représente l'Irlande aux niveaux européen, macro régional et mondial et négocie pour l'Irlande et au sein de l'équipe de l'UE dans différents forums. M. Cronin a également été président de la Commission OSPAR de 2018 à 2022.

M. Cronin remercie le Président de l'avoir présenté et de l'avoir invité à participer à cette réunion. Il explique qu'il participe ici à un échange informel, qu'il ne présente pas la position nationale de l'Irlande, mais qu'il soumet des éléments de réflexion au CCREOS.

- En ce qui concerne le Plan d'action pour la protection et la restauration des écosystèmes marins en vue d'une pêche durable et résiliente : aucun nouveau financement n'est prévu dans la communication. La raison et la capacité ne sont pas prises en compte dans la communication.
- En ce qui concerne la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin : valeurs seuils pour les 11 descripteurs (exigences du Bon état écologique). Le seuil actuellement proposé pour la perte d'habitat est de 2 %. La capacité de l'habitat à se reconstituer est acceptée à 25 %.
- Loi européenne sur la restauration de la nature : la législation la plus ambitieuse jamais vue. Le texte est encore en cours de négociation.
- Prochain projet de loi irlandais sur les zones marines protégées : 99 % de soutien et de souhaits de participation, y compris dans le domaine de la pêche. Nous travaillons sur le financement de la participation.

Le président remercie M. Cronin pour cette présentation éclairante et souligne que le CC devra évaluer le travail de ses différents Groupes de réflexion afin d'identifier les domaines dans lesquels ces aspects sont le mieux traités.

Alexandra Philippe a commenté le Plan d'action qui, bien qu'il cible la pêche, confirme qu'il y a beaucoup d'autres aspects qui ont un impact sur les objectifs. M. Cronin a déclaré qu'il avait l'impression que la Commission ou cette approche essaie d'isoler un groupe. Il fait référence à la BBNJ qui doit maintenant être adoptée après qu'un accord ait été trouvé à l'issue de six années de négociations.

M. Murphy s'interroge sur la question de la bonne qualité de l'eau dans le cadre de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin. M. Cronin fait remarquer que la DCSMM a un impact car il y a un chevauchement pour le premier kilomètre en ce qui concerne la qualité de l'eau et les contaminants. Cette question est également abordée dans la Loi sur la restauration de la nature, en particulier en ce qui concerne le libre écoulement des rivières et leur connectivité, mais elle n'est pas incluse dans le Plan d'action pour la pêche.

Manu Kelberine a remercié l'orateur d'avoir confirmé que le plan d'action n'était pas basé sur les écosystèmes. Il a déclaré qu'en France, environ 4 300 pêcheurs et 1 200 navires seraient affectés par l'interdiction de la pêche de fond ou de la pêche touchant le fond. Dans la Manche, 40 % des zones protégées sont déjà en place, dont 60 % sont des zones côtières. M. Cronin fait remarquer qu'il s'est



concentré sur la pêche, mais qu'il est bien entendu que d'autres activités ont un impact sur les fonds marins. En ce qui concerne les Zones d'interdiction de capture, il a déclaré que dans l'approche irlandaise, les activités humaines qui sont compatibles avec les objectifs de conservation sont autorisées. Si des activités doivent éventuellement être modifiées, et la modification peut consister en une réduction de l'activité, il peut s'agir d'un changement dans l'approche de cette activité. Il peut s'agir d'une cessation de l'activité ou d'un arrêt temporaire de l'activité. Il s'agit d'essayer de créer un équilibre, afin de parvenir à une utilisation durable, de sorte que l'écosystème produise pour la génération actuelle et les générations à venir.

**ACTION** : Les membres enverront par courrier électronique leurs questions relatives à la présentation de Richard Cronin au Secrétariat pour un suivi écrit.

#### 4 Désignation des zones protégées dans l'UE et au Royaume-Uni

Les diapositives sont incluses dans la présentation du CCREOS [ici](#).

Le Président introduit le sujet en utilisant des diapositives d'une présentation du MMO aux parties prenantes de l'UE en février, au cours de laquelle une étape 4 a même été annoncée. Entre-temps, trois des zones (une en mer du Nord, une en mer d'Irlande et une dans la Manche) ont été classées comme HPMA (Highly Protected Marine Areas), déclenchant des mesures à partir du 6 juillet de cette année. La dernière vérification a montré que ni la COM ni les EM ne traitent cette question, et il semble qu'elle ne soit pas un sujet dans le SCF, ce qui signifie que les parties prenantes doivent répondre / prendre des initiatives directement avec les autorités britanniques. Il remercie Raluca Ivanescu, chef adjoint de l'unité MARE C1, de s'être jointe à la réunion et l'invite à commenter le sujet du point de vue de la Commission.

Mme Ivanescu a transmis les excuses de ses collègues de l'unité MARE C5 qui n'ont pas pu assister à la réunion. Elle propose de répondre par écrit à toutes les questions restées ouvertes. Elle encourage vivement le CC à participer aux consultations du Groupe des États membres. Selon elle, des discussions sont en cours au sein du SCF à propos de ces initiatives, afin d'obtenir le plus de cohérence possible entre l'UE et le Royaume-Uni. Elle ne sait pas si la Commission va apporter sa contribution au nom de l'UE à ce stade du processus, mais il n'y a pas non plus d'information de la part du Royaume-Uni.

**ACTION** : Les membres enverront leurs questions au Secrétariat pour un suivi écrit avec la Commission

**ACTION** : La Commission enverra une réponse écrite sur le processus d'implication de l'UE dans les consultations sur les ZMP du Royaume-Uni

#### 5 Aperçu de l'écosystème des mers celtiques - Henn Ojaveer, CIEM



La présentation est disponible [ici](#).

Le Président a souhaité la bienvenue à Henn Ojaveer et l'a présenté en le remerciant de s'être joint au CC pour présenter cette vue d'ensemble du CIEM. Il explique que M. Ojaveer est vice-président du Comité consultatif du CIEM et qu'il est principalement chargé de suivre les avis sur les écosystèmes au sein de la direction de l'ACOM. Le Président indique que les aperçus des écosystèmes sont disponibles sur le site web du CIEM et sur le site web du CCREOS, dont le lien est fourni dans le cadre de cette réunion. Il remercie M. Ojaveer d'avoir accepté l'invitation à présenter l'aperçu de l'écosystème de la mer Celtique à ce groupe de travail, ce qui a également été déclenché par le fait que le président du NSAC au MIACO a fait allusion à la déclaration d'ouverture des aperçus respectifs de l'écosystème du CIEM : « *La pêche reste la principale menace pour la santé de l'écosystème* ».

M. Ojaveer a expliqué que l'objectif principal de ces aperçus est de soutenir l'approche du CIEM en matière de gestion basée sur les écosystèmes. Les aspects socio-économiques sont désormais inclus dans les aperçus des écosystèmes. Cette vue d'ensemble met en évidence des indicateurs clés dans les quatre domaines suivants :

- ✓ Les activités humaines et leurs conséquences
- ✓ L'état de l'écosystème
- ✓ Le changement climatique
- ✓ Le contexte environnemental et socio-économique

L'aperçu identifie l'extraction d'espèces comme une pression prioritaire :

- ✓ La plupart des stocks de poissons sont désormais exploités à un niveau égal ou inférieur au FMSY.
- ✓ La mortalité moyenne de pêche pour les stocks de crustacés, des espèces démersales et des espèces pélagiques a diminué depuis les années 1990.
- ✓ Les stocks d'espèces pélagiques se situent au-dessus du point de référence.
- ✓ 33 stocks (sur les 43 évalués) sont désormais pêchés au niveau ou en dessous du FMSY.
- ✓ Taux élevés de prises accessoires de certains élastomobranches (par exemple, le requin-taube commun, l'ange de mer, l'aiguillat, la raie épineuse, la raie bouclée, la raie commune et les requins d'eau profonde) dans les engins de pêche au chalut et les filets.
- ✓ La pêche à la palangre présente le plus grand risque de prises accessoires pour les oiseaux de mer au large, et la pêche au filet dans les zones côtières.
- ✓ Les rejets des pêcheries benthiques sont de l'ordre de 10 %, mais peuvent être très élevés pour certaines espèces : la plie représente environ 60 % du tonnage et le merlan entre 17 et 99 % du tonnage.
- ✓ La pêche récréative cible un large éventail d'espèces avec des prélèvements totaux importants (environ 27 % du bar et 42 % du lieu jaune).

Parmi les autres pressions prioritaires, on compte les déchets marins et l'introduction de composés contaminants.



Le Président a remercié M. Ojaveer pour sa présentation et a déclaré que cette introduction condensée pour un document aussi vaste semblait apporter principalement de mauvaises nouvelles. Il demande quel est l'objectif de cet avis du point de vue du CIEM, quelle est son intention et qui agira en conséquence. Il s'interroge en particulier sur l'affirmation d'une réduction de 59 à 80 % de la biodiversité et sur la zone de référence sur laquelle cette estimation est basée.

M. Ojaveer explique que l'objectif est de mieux prendre en compte la gestion intégrée des pêches (EBFM), de fournir une perspective plus large et d'aider les gestionnaires et les parties prenantes à interpréter les avis sectoriels dans le contexte plus large de l'écosystème. En ce qui concerne le % de déclin, il déclare qu'il s'agit du déclin estimé de la biomasse des invertébrés benthiques à l'échelle de l'écorégion. Il promet de contacter les experts concernés au sujet de la méthodologie et d'autres détails pertinents et d'en faire un rapport au CC.

Llibori Martinez a demandé quelle était la marge d'erreur de l'impact de 88 % de la pêche récréative, en particulier en ce qui concerne l'impact de la pêche récréative du bar.

M. Ojaveer répond que le CIEM ne dispose pas de la marge d'incertitude pour ce paramètre. Le CIEM est conscient que les parties prenantes aimeraient connaître les marges d'erreur dans les avis. Le CIEM s'efforce d'inclure autant que possible les marges d'erreur dans ses avis.

John Lynch demande s'il est possible pour M. Ojaveer de fournir des liens ou un accès à des sources d'information concernant la détermination du déclin de la biodiversité, car il s'intéresse à la base de référence à partir de laquelle la réduction a été mesurée. Il estime qu'il est facile d'évaluer l'activité de surface, mais qu'il est difficile d'évaluer l'activité sous la surface.

M. Ojaveer déclare qu'il fournira une réponse écrite à cette question.

M. Murphy se demande comment le changement climatique a été pris en compte, par exemple dans les calculs sur la réduction de la biomasse, et quels sont les paramètres utilisés pour la restauration de l'océan afin de déterminer quand il est en bon état.

M. Kelberine a déclaré que les 33 stocks pêchés dans les conditions du RMD sont encore meilleurs et que la pêche au chalut de fond a été considérablement réduite au cours des dernières années ; à la lumière de ces éléments, que recommanderait le CIEM pour améliorer encore la situation.

M. Ojaveer précise que l'objectif des avis du CIEM n'est pas d'effrayer les gens et qu'il existe de nombreuses pressions sur l'écosystème, y compris les activités humaines, auxquelles il faut prêter attention afin d'améliorer la situation. Le CIEM a commencé à fournir des conseils de conservation, par exemple sur l'anguille. La restauration n'est pas discutée pour le moment et le CIEM ne fournit pas d'avis en la matière. En ce qui concerne les 33 stocks pêchés au RMD, il déclare que la pêche est toujours considérée comme la principale pression sur l'écosystème et que le message général devrait être de continuer à réduire cette pression.



**ACTION** : Les membres soumettront leurs questions sur l'écosystème de la mer Celtique au Secrétariat pour un suivi écrit

**ACTION** : Le secrétariat proposera que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour des prochaines réunions MIAC/MIACO

## 6 Actualités du Groupe de Réflexion

Des informations détaillées peuvent être trouvées dans la présentation du CCREOS [ici](#).

- Forum inter-CC sur le Brexit (Président)
- Obligation de débarquement (Président)  
Michael Keatinge a fait le point sur les modifications apportées à l'outil d'étranglement du CCREOS, expliquant comment les exemptions sont désormais incluses pour faciliter la préparation de l'avis sur le plan relatif aux rejets. Les exemptions actuelles ont été classées et il serait utile que les membres discutent de ce projet. Il considère qu'il est important d'être conscient que l'outil est basé sur des données, mais qu'il ne peut pas remplacer l'avis d'un expert.
- Mantes et raies (John Lynch)
- Climat et environnement (Jacopo Pasquero)
- Contrôle et conformité (Secrétariat)
- Aspects sociaux (Tamara Talevska, secrétaire exécutive du NSAC)  
Mme Talevska a ajouté que le projet d'avis relatif à la directive sur la sécurité de plus de 24 m sera aligné sur l'ETF.
- Énergie sismique et éolienne (Secrétariat)  
Le secrétariat a déclaré que la réponse de la Commission à l'avis du CCREOS/PelAC sur les impacts du bruit sous-marin et des développements de l'énergie éolienne offshore sur la pêche commerciale a été reçue le 2 mars. Avec cette réponse ainsi que les résultats du briefing conjoint sur la Loi de planification de la zone maritime de 2021 en janvier et les discussions dans les groupes de travail sur les impacts de l'ORE, il est proposé d'établir un nouveau Groupe de réflexion conjoint avec le PelAC pour assurer le suivi de ce travail. Le Président a fait référence au Groupe de travail sur le climat et l'environnement, à la Planification de l'Espace Marin et à la suggestion à venir sur le dossier PCP. Il a suggéré d'examiner les Termes de référence des différents groupes de réflexion, dans le but de les combiner, et de contacter également d'autres CC pour travailler ensemble sur ces sujets.

**ACTION** : Le secrétariat doit contacter le PelAC concernant la proposition d'un nouveau groupe de réflexion conjoint afin d'identifier les priorités

- Crabe brun (Norah Parke)





- Proposition d'établir un nouveau groupe de réflexion sur le dossier PCP

Le Président a expliqué que, suite à la publication du dossier PCP et à sa présentation lors de la réunion inter-CC à Bruxelles la semaine dernière, un travail supplémentaire est nécessaire pour évaluer tous les aspects en relation avec l'avis précédent du CCREOS et pour préparer des soumissions supplémentaires. Ce travail devrait couvrir tous les aspects du dossier, c'est-à-dire la communication sur la PCP, le plan d'action, la transition énergétique et l'OCM, sans dupliquer les efforts réalisés par d'autres groupes de réflexion du CCREOS ni empiéter sur les attributions d'autres CC.

Le secrétariat a indiqué que, bien qu'il soit en mesure de vérifier si une collaboration est possible avec d'autres CC, il n'est pas en mesure de diriger un projet aussi complexe, étant donné qu'il travaille à pleine capacité.

Le Président a ajouté que deux candidats s'étaient déjà présentés pour présider ce nouveau Groupe de réflexion, Alexandra Philippe (EBCD) et Manu Kelberine (CRPMEM de Bretagne).

Les membres approuvent la création de ce groupe de réflexion.

**ACTION** : Le secrétariat doit contacter les autres secrétariats de CC en vue d'un travail commun sur le dossier PCP

## 7 Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par le Président

1	Ajouter l'examen de la gestion de la pêche sur le banc de Porcupine à la liste des sujets à suivre avec le MSG NWW.
2	Le groupe de réflexion LO doit inclure une analyse des effets potentiels en cas de perte des exemptions.
3	Les membres doivent envoyer par courrier électronique leurs questions relatives à la présentation de Richard Cronin au Secrétariat pour un suivi écrit.
4	Les sujets soulevés par Richard Cronin seront abordés dans les Groupes de réflexion concernés (Climat et Environnement, nouveau dossier PCP potentiel, nouveau ORE / contraction spatiale potentiel).
5	Les membres doivent envoyer au secrétariat des questions à la Commission sur le thème des zones protégées pour un suivi écrit.
6	Le secrétariat doit assurer le suivi avec Henn Ojaveer pour qu'il envoie au Secrétariat des informations sur la demande de données scientifiques.
7	Les membres doivent soumettre leurs questions sur l'aperçu de l'écosystème de la mer Celtique au secrétariat pour un suivi écrit.
8	Le secrétariat doit proposer un sujet sur l'aperçu de l'écosystème pour la prochaine réunion MIAC/MIACO.
9	Le secrétariat doit contacter le PelAC concernant la proposition d'un nouveau groupe de réflexion conjoint afin d'identifier les priorités.
10	Le secrétariat doit contacter les autres secrétariats des CC concernant le travail conjoint sur le dossier PCP.



## Participants

<b>Membres du CC EOS</b>	
Jose Beltran	OPP-7 Burela
Emiel Brouckaert (Chair)	Rederscentrale
Kenatea Chavez-Hey	ANOP
Enda Conneely	IIMRO
Juan Carlos Corras Arias	FREMSS
Gérald Hussenot Desenonges	BLUEFISH
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts-de-France
Jesus Lourido	Puerto De Celeiro SA OPP77
John Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Kelberine Manu	CRPMEM de Bretagne
Luis Francisco Marin	O.P.P.A.O.
Llibori Martínez Latorre	IFSUA
Anais Mourtada	CNPMEM
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation
Aodh O'Donnell	IFPO
Sean O'Donoghue	KFO LTD
Mikel Ortiz	O.P.P.A.O.
Norah Parke	KFO
Alexandra Philippe	EBCD
Corentine Piton	France Pêche Durable & Responsable
Irene Prieto	ANASOL
Erwan Quemeneur	CDPMEM 29
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Dominique THOMAS	OP CME MMN
John Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Arthur Yon	FROM Nord
<b>Experts &amp; Observateurs</b>	
Richard Cronin	Irish Government
Paulien Depickere	Government of Flanders
Raymond Hall	SWFPA
Raluca Ivanescu	DG MARE
Risteard Ó Domhnaill	Aqualicense
Henn Ojaveer	ICES
Mike Park	SWFPA
Tamara Talevska	NSAC
Sara Vandamme	independent
<b>Secrétariat du CC EOS</b>	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

DRAFT